

GUIDE DES AIDES

-

AIDES A LA CREATION



Garantie France Active

Bénéficiaires

- Porteurs de projets de création d'entreprises en situation d'interdit bancaire ;
- Structures collectives de l'économie sociale et solidaire : associations, coopératives, entreprises d'insertion, ateliers-relais, etc.

Objectifs

Faciliter l'accès au crédit bancaire :

- des créateurs d'entreprise,
- des associations et entreprises solidaires (insertion, handicap, environnement, etc.) qui créent ou consolident des emplois le plus souvent pour des personnes en difficulté.

Montant

Garantie sur emprunts bancaires, limitée à 30 500 € d'encours garantis, représentant :

- 65 % maximum du montant des emprunts, dans le cas d'une création d'entreprise,
- 50 % maximum du montant des emprunts, dans le cas d'un projet de développement de l'entreprise.

La durée de la garantie est de 5 ans maximum et son coût fixé à 2 % des montants garantis.

Un accompagnement-conseil gratuit de l'entreprise est réalisé par le fonds territorial France Active.